Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260429-DELIB_31_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Procurations : Roland JEHAN à Monsieur Le Maire et Céline RABARDEL à Caroline GUITTON

Secrétaire de séance : BARON Sylvain

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Date de la convocation : 23/04/2026

2026-31 : Gardiennage église 2025 et 2026

Le plafond indemnitaire annuel a été revalorisé à compter du 1er janvier 2024 pour un montant maximal de :

- 503.42€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice
- 126.91€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Ces sommes constituent des plafonds, en-dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'allouer la somme de 200 € au titre des années 2025 et 2026 à l'association diocésienne du Pays de Jugon-Les-Lacs

Pour : 15 Contre : / Abstention : /

Le secrétaire

Sylvain BARON, adjoint

PEC

Le Maire

Benoit DESPRES

Mairie de Tramain